

MAIRIE DE DAMBENOIS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Le mercredi onze avril deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni sous la présidence de Monsieur NUSSBAUMER Bernard,

Convocation du 3 avril 2018.

Présents : MME ANILE Corinne, STRUB Agnès, MM BALON David, DI BELLO Cédric, GRABER Marcel, KOBEL Michel, NUSSBAUMER Bernard, POURCHET Philippe et VOLLMER Serge.

Absentes excusées : MME DEGIEUX Marie-Laure donne pouvoir à MME VILLANI Brigitte, MME BESTEIRO Séverine donne procuration à M. POURCHET Philippe

Absents : MM HUSSARD Alexandre, PAGE Michel

Secrétaire de séance : M. BALON David

Approbation du compte rendu de la séance du 7 mars 2018

Compte tenu des observations en date du 23 mars 2018 de Monsieur le Sous-Préfet, le Conseil municipal est invité à rapporter sa délibération du 7 mars 2018 relative au vote du compte administratif 2017 et du compte de gestion.

DELIBERATIONS

1 – Compte de gestion 2017

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir présenté le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés,

Après s'être assuré que la Receveuse Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Considérant que les opérations de recettes et les dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le compte de gestion de la Receveuse Municipale pour l'exercice 2017 de la commune.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Compte administratif 2017

Sous la présidence de Madame Agnès STRUB, conseillère municipale en charge des finances examine le compte administratif 2017 de la commune qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 389 479,34 €

Dépenses 371 204,74 €

Excédent de clôture 18 274,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

Recettes 80 749,38 €

Dépenses 146 789,09 €

Déficit de clôture - 66 039,71 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif 2017.

3 – Vote des taux d'imposition

Madame STRUB Agnès, Conseillère en charge des finances propose au Conseil Municipal de ne pas faire évoluer les taux des trois taxes locales, à savoir pour 2018

Taxe d'habitation 10,55 %

Taxe foncière bâtie 21,53 %

Taxe foncière non bâtie 27,90 %

Recette fiscale estimée 248 534 €

	TAUX	BASES ESTIMEES	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	10,55 %	1 064 000	112 252
Foncier bâti	21,53 %	619 900	133 464
Foncier non bâti	27,90 %	10 100	2 818
			248 534 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **VALIDE** cette proposition de maintien des taux pour 2018.

4 – Subventions aux associations

COMMUNE DE DAMBENOIS - 25 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2018
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention de fonctionnement	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE FESCHES LE CHATEL	Associations	80,00
6574		subvention de fonctionnement	ATHLETIC CLUB DE CHATENOIS LES FORGES	Associations	85,00
6574		subvention de fonctionnement	CLUB D'AEROMODELISME	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	CLUB D'UTILISATION (EDUCATION DU CHIEN FAMILIAL)	Associations	100,00
6574		subvention exceptionnelle	COLLEGE JOUFFROY D'ABBANS	Autres	30,00
6574		subvention de fonctionnement	DEFI (ARBRE DE NOEL)	Associations	90,00
6574		subvention de fonctionnement	ECOLE BUISSONNIERE DES 3 FONTAINES	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ETUPES	Associations	185,00
6574		subvention de fonctionnement	LE SOUFFLET DE FORGE	Associations	220,00
6574		subvention de fonctionnement	LES AMIS DE L'HOPITAL DE TREVENANS	Associations	80,00
6574		subvention de fonctionnement	LES RESTOS DU COEUR D'AUDINCOURT	Associations	80,00
6574		subvention de fonctionnement	MAISONS POUR TOUS	Associations	220,00
6574		subvention de fonctionnement	SOCIETE DE CHASSE	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	TEAM JT 51 BMX	Associations	30,00

5 – Budget primitif 2018

Agnès STRUB en charge des finances, expose au Conseil Municipal le budget primitif 2018 pour la commune.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 561 541,72 €

RECETTES 561 541,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 324 327,85 €

RECETTES 324 327,85 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes, le conseil municipal est invité à se prononcer par section sur le projet de budget primitif 2018 de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le budget primitif 2018.

6 – Projet de financement au titre du dispositif « Economie d'Energie dans les TEPCV »

Pays de Montbéliard Agglomération est lauréate de l'appel à projet ministériel « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 : « économies d'énergie dans les TEPCV » mis en œuvre depuis février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Economie d'Energie – CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération pourrait être désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commune pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire. Il assume ainsi le rôle de « regroupeur » :

- il assiste le bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Dans ce cadre, la commune de Dambenois souhaite déposer un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour le projet suivant, dont l'éligibilité devra être confirmée par le pôle national CEE :

Le projet de financement est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Intitulé de l'opération	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Remplacement des luminaires à ampoules par des luminaires à LED	59 937,75 €	SYDED	32 486,26 €
		PMA	24 815,13 €
		Autofinancement (... %)	2 636,36 €
Total HT	59 937,75 €	Total HT	59 937,75 €

La poursuite de la procédure d'attribution des CEE se concrétise par la signature d'une convention entre PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION et la commune.

Le Conseil Municipal de Dambenois, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif « économie d'énergie dans les TEPCV » ;
- **APPROUVE** le plan de financement du projet, tel qu'il figure ci-dessus ;
- **ACTE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune de Dambenois ;
- **S'ENGAGE** à informer « Pays de Montbéliard Agglomération du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **S'ENGAGE** à apposer les logos TEPCV, et Pays de Montbéliard Agglomération sur tous les supports associés au projet et à communiquer sur sa réalisation ;
- **ENGAGE** la commune à se substituer à la défaillance des financeurs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prémption terrain PERRETTE

Le Maire fait part du courrier de Maître Pierre AMBLARD, Notaire à Montbéliard concernant la vente amiable à Monsieur ADEL Maurice des parcelles AC n° 5 et 6 Lieudit « Le Grand Parcours » appartenant à la SCI PERRETTE. Ce terrain non constructible de 85 ares est situé en zone UY est en vente pour 20 000 €. La commune de Dambenois souhaite exercer son droit de prémption pour les parcelles concernées.

- Inauguration travaux temple et fontaine

Les travaux du Temple étant terminés, l'inauguration est prévue le vendredi 18 mai à 11 h sont invités les élus, les entreprises ERIGE, MIGLIERINA, RIONDET les financeurs (le Sénateur Martial BOURQUIN), la Paroisse Protestante, la Région, le Département, l'architecte du CAUE 25, l'association du Soufflet de Forge.

- Marché du soir

La Commune de Dambenois s'est portée volontaire pour accueillir un marché du soir le vendredi 25 mai.

Une réunion de lancement a eu lieu lundi 9 avril au siège de PMA en présence des élus et des associations.

16 producteurs sont favorables pour exposer sur le site de Dambenois reste à trouver un boulanger et un marchand de bière.

Philippe POURCHET est désigné pour remplir les fonctions administratives administrative (formulaire pour l'organisation d'une manifestation, demandes diverses)

- Ecole intercommunale

Suite à la dernière réunion entre les 3 maires, le responsable de l'étude s'est engagé pour donner un résultat fin mai sur la faisabilité technique et financière du projet.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire,
Bernard NUSSBAUMER

